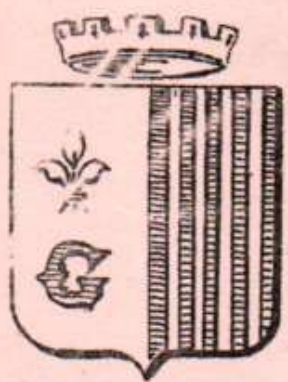


no 24



LA TRIBUNE DE GUILLAUMES



DIRECTEUR
DE LA PUBLICATION
D. M. DURANDY
MAIRE
DE GUILLAUMES

BULLETIN D'INFORMATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL



Dépôt légal n° 12165

RECENSEMENT DE LA POPULATION

Un recensement général de la population en France doit avoir lieu durant le mois de mars 1968 ainsi que le prévoit le décret du 16 Mai 1967.

Les précédents recensements avaient été exécutés en France en 1962, 1954 et 1946.

Le recensement vise principalement deux objectifs :

a) déterminer la population légale de chaque circonscription administrative (Guillaumes, en ce qui nous concerne).

b) établir des statistiques de base de la population française.

Il convient d'attirer spécialement l'attention de tous les habitants de la Commune sur l'obligation qu'ils ont de respecter très scrupuleusement les règles de recensement qui seront précisées par la presse et par l'Agent Recenseur.

La date du recensement est fixée au 1er mars 1968, mais en pratique la distribution et la collecte des questionnaires par les agents recenseurs s'effectueront du 1er mars au 23 Mars 1968.

La population de Guillaumes qui a toujours fait preuve de sens civique, comprendra certainement l'intérêt de cette opération administrative et se prêtera de bonne grâce aux opérations de recensement.

L' EDITORIAL DU MAIRE

L'an 1967 fut pour la Commune de Guillaumes, une période qui devrait être importante et marquée pour quelques décennies le développement de notre territoire.

Ce disant, je n'évoque pas les importants travaux terminés ou mis en chantier récemment. Certes, la construction d'un pont sur le Var, qui dessert déjà quelques propriétés privées mais qui permettra à notre Cité, autrefois enfermée dans ses remparts, aujourd'hui jouxtant le Var, demain dépassant cette limite naturelle qui, autrefois était redoutée par la population (lire plus loin, l'Ode de l'Avocat P. H LIONS), est importante.

Certes la remise en état de notre réseau d'égouts et son extension possible dans plusieurs azimuts est une oeuvre utile qui, elle aussi permettra l'extension de notre périmètre urbain, si l'initiative de lotir et de bâtir est prise par nous-même ou par d'autres qu'il conviendra d'encourager.

Mais le fait ~~sur~~ lequel je veux aujourd'hui insister en cette fin d'année, c'est la récente décision prise par le Conseil Municipal dans sa dernière séance de reconstituer avec la Commune de Péone, un Syndicat Intercommunal à vocations multiples pour assurer une administration rationnelle de Valberg.

Cette décision prise conjointement par les deux communes est l'aboutissement définitif des négociations entreprises depuis un an et des accords réalisés durant cette période par les deux conseils municipaux.

Je ne veux pas dire que Valberg soit la seule carte à jouer pour Guillaumes. En effet, il en est d'autres, ainsi que je l'exprime plus haut. Mais Valberg, en tant que station de sports d'hiver existe depuis 30 ans.

C'est une valeur sûre qui n'a jamais faibli et son point de non-retour est largement dépassé.

L'infrastructure de ce centre urbain est maintenant terminé et peut satisfaire les besoins durant une période d'au moins dix ans.

Mais aujourd'hui et dans les années immédiates, il convient d'achever cet ouvrage pour en faire une véritable station de sports d'hiver complètement équipée et qui soit vraiment à l'échelle nationale. Ceci pour le grand bien des Communes de Guillaumes et de Péone ainsi que pour le département des Alpes-Maritimes tout entier.

C'est pourquoi, dans un désir d'efficacité les deux Communes ont pris la décision de créer dès cette année, le Syndicat Intercommunal ainsi qu'un Office du Tourisme Intercommunal.

En délibérant de la sorte, nous avons agi dans le sens du courant. Vous n'ignorez pas que le Gouvernement, à juste titre, incite toutes les Communes de France à s'unir pour travailler en commun chaque fois que la raison et le simple bon sens l'exigent.

Certes, les problèmes demeurent mais je suis certain que les administrateurs de ces deux collectivités ont à leur disposition le meilleur outil de travail pour aborder les problèmes qui se posent et pour les résoudre.

Seuls des esprits conservateurs soit par scepticisme soit par paresse intellectuelle pourraient agir différemment.

Au seuil de cette nouvelle année, je souhaite que l'entente Guillaumes-Péone soit non seulement maintenue mais fortifiée et pour vous, Lecteurs et Lectrices de la Tribune de Guillaumes, c'est avec sincérité que je vous dis, Bonne Année !

Nous sommes heureux de publier la lettre suivante écrite par notre ami, Monsieur ROBERT Etienne qui nous a autorisé à vous en donner connaissance, ce dont nous le remercions vivement.

Monsieur le Maire,

C'est avec un réel intérêt que j'ai pris connaissance de la Tribune de Guillaumes. Sa nouvelle présentation a été loin de me déplaire.

Je n'ignore pas que la tribune est votre enfant. Initiative heureuse qui intéresse tous ceux qui ont des attaches dans notre beau canton. Nul doute que cet enfant aura longue vie, grâce à une naissance facilitée par le dévouement de notre ami René ROBERT. Le retrait de sa collaboration en cette matière est regrettable. Félicitons donc, ceux qui continuent Monsieur le Maire, de vous apporter leur soutien. L'intérêt général doit toujours prévaloir sur les dissentiments particuliers.

Permettez-moi, Monsieur le Maire, de vous adresser mes modestes compliments pour votre éditorial figurant sur la Tribune n° 23. L'oeuvre que vous avez accomplie depuis votre dernière réélection en qualité de premier magistrat est magnifique. Vous avez su envers et contre tous surmonter certainement de grosses difficultés pour réaliser l'entente non seulement entre Guillaumoises mais aussi mettre un terme à la désunion qui existait avec nos voisins et amis de la Commune de PEONE.

L'entente réalisée a déjà porté ses fruits. Là, il est nécessaire d'ouvrir une parenthèse pour remercier vos collaborateurs du Conseil Municipal qui ont su faire abstraction de leurs dissensions au bénéfice d'une collaboration sincère, efficace pour une union sacrée scellée dans l'intérêt général des populations. Tous ceux qui ont participé à cette entente ont droit à la reconnaissance agissante du corps électoral.

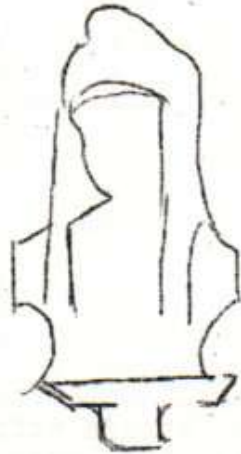
La réélection triomphante au Conseil Général, de l'enfant du pays Charles GINESY, est significative. Elle est la preuve irréfutable Monsieur le Maire, que votre action a été approuvée non seulement par les électeurs Guillaumoises, mais également par toutes les Communes du Canton.

N'oublions que rien de valable ne peut être réalisé dans la haine mais, que tout est possible dans l'amitié.

Avec mes sincères félicitations, je vous prie de croire, Monsieur le Maire, à l'expression de mes respectueux sentiments.

ROBERT Etienne
27 route de Turin
06 NICE.

RF



Le Conseil Municipal s'est réuni deux fois durant le dernier trimestre de 1967 et au cours de ces deux séances, il a examiné les sujets qui vont suivre et précisé par des délibérations la solution choisie pour chacun de ces sujets :

CONSTRUCTION DU CHEMIN RURAL DE VEYNAS -

Le projet de construction du chemin rural de Veynas, 1ère tranche a été approuvé.

Il a été dressé par le Cabinet COURCELONGUE, Successeur de Monsieur BARET. Il permettra la construction d'une nouvelle route de 2 kms environ, dont le point de départ se trouvera à la Chapelle St Jean. Cette route s'élèvera, dépassera les maisons au Hameau de Cardonnas et aboutira sensiblement au Hameau des Sardières.

Le montant du projet s'élève à la somme de 100.000 frs et la Commune a obtenu une subvention de l'Etat et Du Département dont le montant s'élève à 65.000 frs. La part communale est donc égale à 35.000 frs. Cette somme sera mobilisée par un emprunt à la Caisse Nationale de Crédit Agricole, au taux particulièrement intéressant de 3%.

Les formalités administratives (enquête de classement dans la voirie rurale, cession de terrains) sont maintenant heureusement terminées et l'adjudication des travaux pourra se tenir vraisemblablement dans le courant du printemps prochain.

J'ai le bon espoir d'obtenir une inscription au programme du Ministère de l'Agriculture sur la tranche 1968 pour l'exécution de la deuxième tranche de cette route.

TRANSPORT PUBLIC à BOUCHANIERES.

Le Conseil Municipal, a voté le crédit annuel qui s'élève à la somme de 1.560 frs.

Ce transport public actuellement ne rend plus de bien grands services car la population de Bouchanières est en grande partie motorisée. Cependant, le Conseil Municipal a décidé de maintenir encore pour l'année 1968, ce crédit de fonctionnement.

REVISION DES LISTES ELECTORALES.

La révision est actuellement terminée et personne ne peut donc demander un changement à l'exception évidemment des cas spéciaux prévus par la loi.

Cette révision a été faite par la Commission Municipale chargée de cette opération qui est présidée par le Maire et qui comprend en outre, Messieurs Raoul GRAILLE, René ROBERT, Fernand TROUCHE.

Le délégué de l'Administration désigné par Monsieur le Préfet est Monsieur SCHIAFFINO.

PATURAGES DE BARELS

L'adjudication aux enchères a eu lieu comme prévu, à la Mairie le 4 décembre avec une mise à prix de 3.000 frs.

Malheureusement, les enchères ont été désertes mais après l'adjudication, Monsieur VILLON, Berger a proposé la somme de 2.000 frs

Le Maire a donc traité de gré à gré la location de ces pâturages conformément aux stipulations du cahier des charges de l'adjudication.

ADJUDICATION DE LA CARRIERE.

En ce qui concerne l'adjudication de la carrière de sable du C.D 28, celle-ci a eu lieu le 26 décembre en Mairie sur unemise à prix de 2.200 frs.

Fort heureusement, pour cette dernière enchère, les candidats étaient plus nombreux qu'à la précédente et finalement, l'adjudicataire a été Monsieur Paul PRATICO, Entrepreneur à Daluis au prix annuel de 4.000 frs.

ALIMENTATION EN EAU POTABLE DE VILLEPLANE.

Ce projet, dressé aussi par Monsieur COUMELONGUE, a été déposé devant le Conseil Municipal par Monsieur le Maire et comporte le captage d'une source l'argement suffisante en débit mais malheureusement assez éloignée de l'agglomération de Villeplane.

C'est la raison pour laquelle le montant du projet s'élève à la somme de 200.000 frs.

Fort heureusement, les subventions de l'Etat et du Département réduisent la part communale à la somme de 40.000 frs somme qui sera mobilisée par un emprunt à la Caisse des Dépôts pour une durée de 30 ans.

C'est en raison de cette longue durée que l'annuité est relativement peu élevée puisque son montant annuel n'est que de 2.676 frs.

Si le projet a été approuvé par le Conseil Municipal, il demeure cependant quelques obstacles à franchir, en particulier l'enquête d'utilité publique qui s'ouvrira en Mairie le 17 janvier pour une durée de 15 jours.

Le Commissaire-Enquêteur désigné par Monsieur le Préfet est Monsieur COLL, Retraité des Eaux et Forêts demeurant à Puget Théniers

Monsieur le Commissaire Enquêteur recevra les intéressés éventuels à cette enquête les trois derniers jours de l'enquête c'est-à-dire les 29, 30 et 31 janvier de 14 heures à 17 heures. Cependant le dossier complet est à la disposition des personnes intéressées durant toute la durée de l'enquête au secrétariat de la Mairie.

DESTRUCTION DES NUISIBLES.

En application d'une ancienne délibération du Conseil Municipal prise en 1960, le Maire a proposé d'attribuer la somme de 6,00 frs chacun à M SIGAUD Laurent

M SALCIS Ernest

M RAVEL Joseph Luc

qui ont détruit chacun un renard.

BUGET PRIMITIF

Durant la session d'automne, du Conseil Municipal, le budget primitif de 1968 n'a pas été examiné comme il était les années précédentes.

En effet, le Gouvernement met en application diverses modifications dans les recettes des collectivités locales (communes du département). Les décrets d'application de ces changements n'ayant été publiés que dans les derniers jours de l'année dans le Journal Officiel il était impossible de bâtir un budget réellement prévisionnel.

C'est la raison pour laquelle le budget primitif sera présenté au Conseil Municipal par le Maire pour son approbation vraisemblablement à la fin du mois de janvier.

Je vous entretiendrai dans le prochain numéro de la Tribune qui paraîtra le 1er avril 1968 du budget primitif 1968 et des incidences financières qui vous intéressent directement à la suite de la mise en application des nouvelles dispositions gouvernementales en ce qui concerne les revenus financiers des collectivités locales.

PERMIS DE CONSTRUIRE.

Pour compléter les renseignements précédents, je dois vous informer que j'ai eu la satisfaction de signer de nombreux arrêtés d'autorisations de construction dont voici la liste par ordre chronologique :

- Dossier : M. GILLOUX Frédéric - Agrandissement - 1 logement
- Dossier : Co-propriété VISIONS 1 à Valberg - Construction de garages et parking
- Dossier : M GARNIER Alphonse - habitation - 3 logements -
- Dossier : M le Colonel MONTJEAN à Valberg - Construction d'un balcon
- Dossier : M GRAILLE Raoul - Habitation - 1 logement -
- Dossier : Oeuvre St Pierre d'Arène à la Ribièrre - Addition d'un escalier
- Dossier : Mme CAUVIN Raymonde à Vallèplane - Agrandissement
- Dossier : M ARNAUD Lucien à Valberg - Addition terrasse vitrée.
- Dossier : M BELLEUDY Maurice - Aménagement intérieur

M. D.

/-----/

TRAVAUX COMMUNAUX

-----/

-ASSAINISSEMENT -

L'Entreprise PRATICO, Adjudicataire de ces travaux, a grandement avancé la pose des canalisations et la construction de regards de visite.

C'est ainsi que le collecteur principal est actuellement terminé puisque arrivé à la hauteur de l'emplacement prévu pour la construction de la Station d'Épuration. Le collecteur secondaire n° 2 en bordure de la voie conduisant à la Chapelle de Notre-Dame de Buyei, est aussi terminé, tandis que les travaux pour le collecteur secondaire n° 3 des Roberts ont été suspendus à cause des grands froids ; sa construction sera reprise dès le printemps, et il se verra prolongé jusqu'à la fontaine-lavoir des Roberts. Ces travaux comportent en même temps l'élargissement du chemin pour permettre la pose des canalisations.

Les démarches administratives - enquête d'utilité publique etc- pour la construction de la Station d'épuration sont actuellement en cours et permettront la passatuon d'un marché dès le printemps.

+++++

-CONSTRUCTION DU CHEMIN RURAL DE BOUSSUCHE -

La troisième tranche de ces travaux comportant l'ouverture du chemin entre les hameaux des Gilbert et de Boussuche, sur une longueur de 1 km 200 a subi un commencement d'exécution ; les bulldozzer ayant ouvert une piste sur tout le tracé.

+++++

Le Bulldozer de l'Entreprise PONS est aussi entré en action pour l'aménagement de pistes de ski dans le secteur de Valberg desservi par le télésiège du Vasson sur le territoire de la Commune de Guillaumes.

Des travaux identiques ont été réalisés parallèlement sur le territoire de la Commune de Péone.

La direction technique de ces travaux a été assurée par le Service local de l'Équipement (Ponts et Chaussées) Monsieur OLLIE, Subdivisionnaire à Guillaumes et par Monsieur Jean PAZZI, Chef de Station à VALBERG.

+++++

ELARGISSEMENT DU CHEMIN DU MENUYER AUX ENSEIGNES DANS LE SECTEUR DE BOUCHANIERES.

Ces travaux prévus sur la tranche communale 1966 du Fonds Spécial d'Investissement Routier et faisant suite à la reconstruction du Pont des Menuyers, n'ont pu commencer avant la mauvaise saison du fait du refus de certains propriétaires de céder les terrains nécessaires à l'emprise définitive de cette voie.

-R.G -

RENSEIGNEMENTS UTILES

LES ORDONNANCES ET L'AUGMENTATION DU TICKET MODÉRATEUR.

L'ordonnance du 21 août 1967 a prévu, dans son article 6, que le ticket modérateur pourra varier :

- suivant la catégorie des prestations servies,
- suivant les conditions de dispense des soins (en ville, en dispensaire, à l'hôpital...),
- suivant les conditions d'hébergement dans un établissement pratiquant l'hospitalisation,
- la nature de l'établissement de soins, et qu'il pourra être réduit en fonction de l'âge ou de la situation familiale de l'assuré.

Un décret devait fixer les conditions d'exonération partielle ou totale du ticket modérateur dans les cas suivants :

- lorsque à l'occasion d'une hospitalisation ou au cours d'une période de temps déterminé la dépense demeurant à la charge du malade dépassera un certain montant;
- en cas d'acquisition d'un appareil appartenant à une catégorie déterminée d'appareillage ;

- si le malade est atteint d'une des affections comportant un traitement prolongé et une thérapeutique particulièrement coûteuse inscrite sur une liste établie par décret après avis du haut comité médical.

Par ailleurs, il était précisé que le montant du ticket modérateur pourra être modifié en fonction des résultats financiers nationaux de l'assurance maladie.

Au lieu du décret annoncé par les textes ci-dessus, un premier décret du 19 Octobre 1967 se contente de relever à 30% le ticket modérateur afférent aux soins dispensés par les médecins, chirurgiens-dentistes et auxiliaires médicaux. Le caractère de cette modification est provisoire.

Quoi qu'il en soit, on notera avec satisfaction que ce décret intermédiaire maintient en fait toutes les causes d'exonération du ticket modérateur précédemment en vigueur, en particulier celles qui étaient applicables :

- aux assurés titulaires d'une pension d'invalidité,
- aux titulaires d'une pension de vieillesse substituée à une pension d'invalidité.
- aux titulaires d'une rente d'accidents du travail pour I.P.P. au moins égale à 66 2/3 %; ainsi qu'à leurs ayants-droit.

Ces dispositions nouvelles sont entrées en vigueur à compter du 1er novembre 1967.

On trouvera page suivante un tableau donnant les montants du ticket modérateur suivant la catégorie de prestations.

ASSURANCE MALADIE
REGIME GENERAL

NOUVEAU MONTANT DU TICKET MODERATEUR

HONORAIRES DES PRATICIENS ET AUXILIAIRES MEDICAUX

Soins dispensés en ville ou en dispensaire	30 %
Soins dispensés au cours d'une hospitalisation dans un établissement public ou privé	20 %
Soins dispensés au cours d'examens ou de consultations externes dans un établissement hospitalier public ou privé à caractère non lucratif ayant passé convention avec l'Etat	20 %

ANALYSES ET EXAMENS DE LABORATOIRE

Au cours d'une hospitalisation dans un établissement public ou privé	20 %
Afférents à des examens ou consultations externes dans un établissement hospitalier public ou privé à caractère non lucratif ayant passé convention avec l'Etat	20 %
Dans tous les autres cas et notamment pour les laboratoires d'analyses de ville ou des dispensaires	30 %

PHARMACIE

Médicaments reconnus comme irremplaçables et particulièrement coûteux (hormones, antibiotiques, etc.) par l'arrêté du 31 décembre 1958 modifié	10 %
Tous autres médicaments	30 %

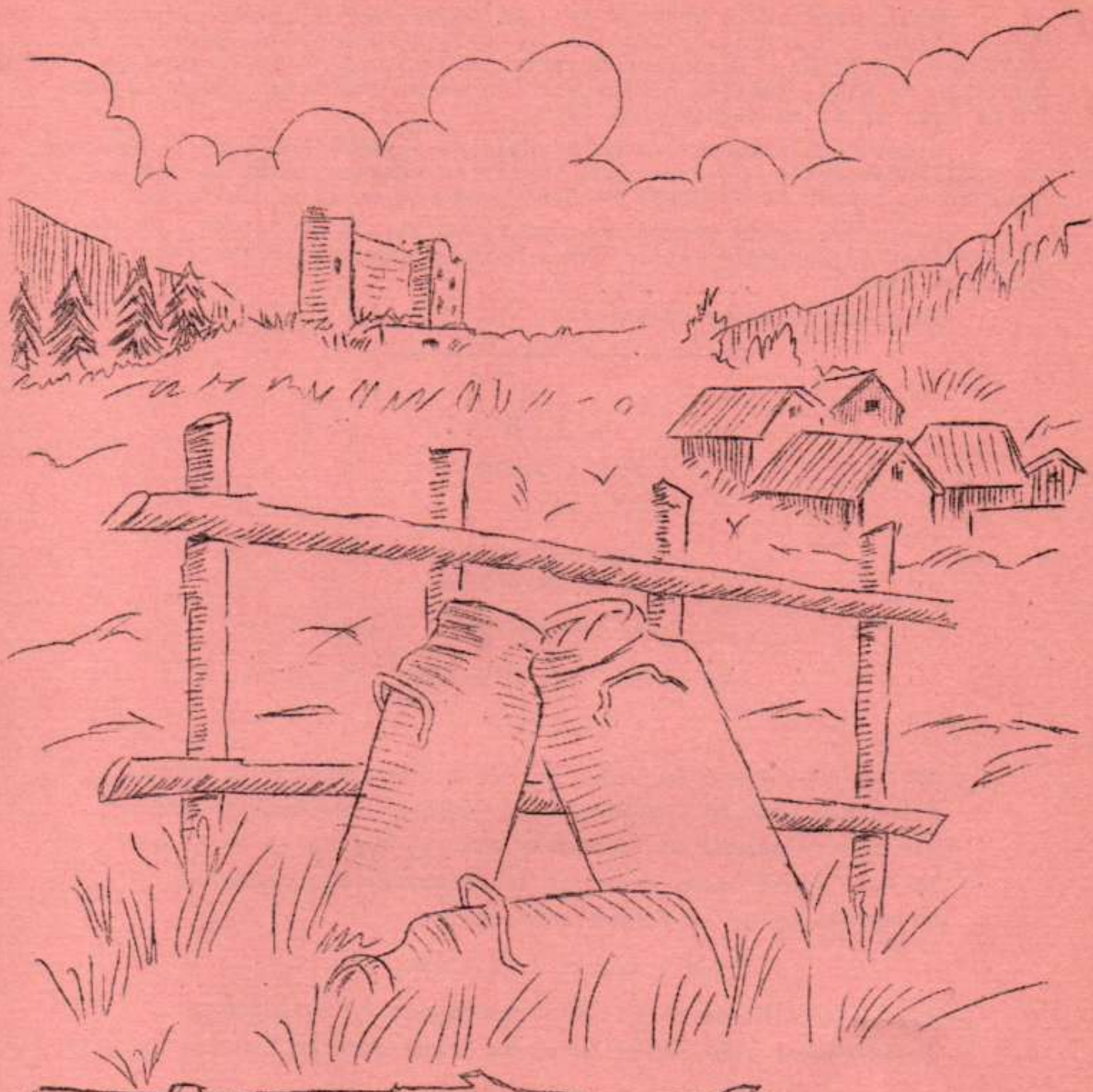
APPAREILLAGE

Petit appareillage, accessoires et pansements	30 %
Chaussures orthopédiques, de compensation et de complément	30 %
Appareils de surdité	30 %
Optique médicale	30 %
Grand appareillage (prothèse et orthopédie)	20 %

SOINS ET PROTHESES DENTAIRES

CURES THERMALES

30 %
30 %



EVOCATION DU TERROIR

Nous avons eu le bonheur de retrouver à Guillaumes même dans les Archives d'une vieille famille du Terroir, une oeuvre poétique de l'Avocat P.H.LIONS, Ex-assesseur près le Tribunal de Préfecture de la ville de Nice, publiée à Nice en 1845 avant le rattachement du Comté de Nice et de la Savoie à la France.

C'est avec plaisir que nous publions aujourd'hui dans la Tribune de Guillaumes cette Ode ainsi que les Notes annexes, dont la lecture pour de multiples et diverses raisons présente un grand intérêt.

Cette Ode a été écrite en hommage au Roi de SA SAARDIENNE, CHARLES-ALBERT dont le souvenir reste vivace dans la population de l'Ancien Comté de Nice.

En voici le texte in-extenso

O D E

POUR OFFRIR

à

S.M.CHARLES-ALBERT
Roi de Sardaigne,

de la part de

LA VILLE DE GUILLAUME,

L'HOMMAGE

de ses sentiments de fidélité, de reconnaissance, d'amour, d'enthousiasme et d'admiration, touchant les dons grandieus que S.M. a daigné lui accorder pour la reconstruction, sur le Var, d'une digue qui doit la préserver des nouvelles dévastations de ce fleuve redoutable,

Par l'Avocat P.-H.LIONS,

Juge pour S.M. de la Ville et mandement de GUILLAUME,
Ex-Assesseur près le Tribunal de Préfecture de la Ville de NICE.

=====

N I C E
IMPRIMERIE SUCHET FILS.
1 8 4 5

Pourquoi l'airain sacré, de sa voix éclatante,
Au temple d'oraison réclame les mortels ?
Pourquoi ce peuple entier à face rayonnante,
Arrive et se prosterne au pied des saints autels ?
Pourquoi ces pieux chants, des hymnes d'allégresse,
Ces flots d'encens pressés qui montent vers les cieux ?
Pourquoi ces beaux transports de la Commune ivresse
Ces sublimes élans de ce peuple joyeux ?

Approche, Muse , approche, et que ta voix m'inspire
Des vers harmonieux dignes de ce pourquoi:
Ha ! prête-moi soudain les accords de ta lyre
Pour chanter dignement les bienfaits d'un Grand Roi!
Le coeur de ce Monarque, à vertus héroïques,
Au malheur fut toujours entièrement ouvert
A ce noble portrait, Muse, tu te l'indiques,
Et ta bouche a nommé LE GRAND CHARLES ALBERT !

Viens donc hâte tes pas, ô fille d'harmonie !
J'implore ton secours et celui d'Appollon
Animez mes accens, enflammez mon génie,
Montons, volons tous trois sur le haut Hélicon :
Là de ce grand Monarque éternisons la gloire
Par des chants cadencés, d'où coulent de beaux vers,
Gravons, gravons son nom au temple de mémoire,
Et que ses doux bienfaits ravissent l'univers !

Non loin de la montagne où le Var prend naissance⁽¹⁾
S'élève une Cité, jadis de grand renom;
Assise au bord du fleuve et près de la Provence,
A ses pieds est la plaine et GUILLAUME est son nom
Dans les temps reculés, ce pays de GUILLAUME
Avait pour Souverains les Monarques Français,
Qui, pour la sûreté de leur vaste royaume,
Y firent élever des remparts très épais.

Après, cette Cité, consacrée à la guerre,
Par les soins de Vauban reçut un second fort, (2)
Et du Dieu des combats le terrible tonnerre
Gronda sur ses donjons, vomissant loin la mort,
Dans son sein pullulait une jeunesse ardente
Disputant la victoire aux plus vaillants guerriers,
Et maintes, maintes fois sa bravoure constante
Au beau champ de l'honneur se couvrit de lauriers.

Mais quoique du dieu Mars les redoutables armes
Au doux règne des lois semblent peu convenir
La paisible Thémis de ce lieu fit ses charmes,
L'histoire en a scellé le brillant souvenir.
Trente pays divers durent lui rendre hommage,
Parmi lesquels on compte Annot, même Entrevaux;
L'impartiale Déesse illustra ce Baillage (3)
Par ses justes arrêts, par ses nobles travaux.

Le temps qui change tout par sa toute puissance,
Aux états du Piémont joignit cette cité (4)
Ses nouveaux Souverains, comme ceux de la France,
Y trouvèrent sans cesse amour, fidélité.
Un traité solennel renversa ses murailles,
Et, depuis lors, la paix y fonda son séjour,
Sa jeunesse studieuse, abjurant les batailles,
A Thémis consacra son culte et son amour. (5)

Hors de ses murs tombés se montrait une plaine
Offrant dans son ensemble un aspect enchanteur
Une digue à son front, défendant ce domaine,
Semblait du Var fougueux mépriser la fureur.
Dans ce site admirable étaient les promenades,
Les places, les jardins, et les riants vergers,
Et là Flore, Bacchus, Pomone et les Naiades
Étalaien^t tour-à-tour leurs doux présents divers.

Dans ce nouvel Eden, vrai trésor d'abondance,
On pouvait à son gré contenter ses désirs :
Ses fleurs, ses fruits exquis, tout était jouissance
A chaque pas naissaient doux plaisirs sur plaisirs.
Mais, quels cris de douleur sont sortis de la ville !
Et quelle horrible scène a glacé ses enfants !
Muse, à moi!... Je succombe !... et ma lyre indocile
M'échappe et se refuse à ses lugubres chants !....

Quoi !... tu ne veux pas m'entendre ? et ta bouche inhumaine
M'ordonne de chanter ces terribles revers ?...
Ha! souffre, souffre au moins que je reprenne haleine
Pour que mes sens émus ne troublent point mes vers.
Que mon coeur oppressé reçoive cette trêve !
Par torrents sur mon luth laisse couler mes pleurs!...
Assez, ô Muse, assez, je reprends et j'achève
Le récit douloureux de ces affreux malheurs.

A peine le soleil, sur son orbe écliptique,
Au signe sagittaire avait conduit ses pas ;
Son disque ayant pâli, quitté le pôle arctique,
Laisait déjà régner, condenser les frimats :
Sur les monts caverneux des Alpes-Maritimes
Qui du terrible Var couronnent le berceau,
Sur ces monts, dont les flancs présentent mille abîmes
La neige avait dès lors étendu son manteau.

Rien ne troublait la paix dans ces gorges profondes
Les peuples y vivaient dans la sécurité ;
Tout-à-coup sur ce sol, sur ces rives fécondes,
Le désespoir succède à la félicité.
Des antres de l'Afrique un brûlant fils d'Eole,
Venant avec la foudre et précédé d'éclairs
Vers ces lieux fortunés, sifflant, grondant, s'envole
Et remplit d'épouvante et la terre et les airs.

De ses feux dissolvants, de sa perfide haleine
Une exécration trombe a secondé l'effort ;
Soudain, de ces rochers, s'élança dans la plaine
Un déluge nouveau, précurseur de la mort !
Touttremble, tout gémit au fond de ces rivages,
Où la neige et la pluie ont uni leur fureur ;
Partout, partout le fleuve, exerçant ses ravages,
A répandu l'alarme et porté la terreur.

Auparavant, ses eaux, tranquilles, cristallines,
Ravissant tous les yeux par leur limpidité,
Reflétaient dans leurs cours les arbres, les collines,
Et portaient dans les champs riche fertilité ;
Mais en ce jour de deuil, d'éternelle amertume,
Le fleuve débordé mugit de toutes parts ;
Tel qu'un affreux volcan roulant son noir bitume,
Tout croule devant lui, vergers, terres, remparts.

Mais parmi tant de maux que causa sa furie,
Il en est un surtout qui m'a percé le coeur,
Et tant qu'il pèsera sur ma chère patrie,
Rien ne pourra calmer ma profonde douleur.
Quel est donc ce revers ?... ha, Muse, je frissonne !...
Tout mon sang est glacé d'épouvante et d'effroi,
Eperdus sont mes sens, ma verve m'abandonne,
Reviens à mon secours, ô Muse, vite à moi !

Ce mâle, au front d'airain, à profondes racines,
Ce mâle, aux bras de fer, des siècles respectés,
Palladium de salut des campagnes voisines,
Qui défendait aussi notre antique cité, (6)
Ce mâle qui, cent fois sauva ce beau domaine,
Et préserva la ville avec ses habitants,
Le fleuve, cette fois, à sa rage inhumaine
L'immole sans remords en quelques courts instants.

GUILLAUME, qui pourrait dépeindre tes alarmes
Lorsque ce fier rempart disparut à tes yeux ?
Sur le rivage encor je vois couler tes larmes
Grossissant le courant du fleuve audacieux !
Tel qu'un lion cruel s'élançe sur sa proie ,
La déchire en lambeaux et l'immole à sa dent,
Tel le Var en fureur, et transporté de joie,
A déchira la plaine en son cours dévorant.

Adieu, place charmante, adieu les promenades !
Adieu, jardins fleuris ! adieu, vergers si beaux !
Consternés, effrayés, le Dieu Pan, les Naiades,
Fuyant de ce beau lieu, pleurent dans les roseaux .
Arrête, Var barbare, et calme ta colère !
Épargne, épargne au moins notre chère cité ;
Il respecte des lois l'antique sanctuaire (7)
Que la faux de Saturne a toujours respecté !

Non, non ! je ne le veux ! dit le fleuve implacable
Assez et trop longtemps tu régnans en ces lieux,
GLANDEVE, comme toi, se crut invulnérable,
Et pourtant il tomba sous mes flots glorieux (8)
Huit siècles sont passés, l'histoire te l'exprime,
Tu ne peux résister à mon urne, à mon bras ;
GUILLAUME, il en est temps, je veux une victime,
Avec moi, dans ta ville , entrera le trépas.

Il dit : et tout-à-coup, de son urne fatale,
Il verse sur la ville un déluge de maux :
Mille flots rugissants, dans leur course brutale,
Attaquent les maisons tels que font les marteaux.
Déjà le Var cruel, tout écumant de rage,
Semble chanter victoire et rit de ses forfaits ;
Déjà sa noire fange et sa vague sauvage
Promènent dans la ville au gré de ses souhaits.

De ce monstre hideux l'audace téméraire,
Dans nos caveaux remplis des purs dons de Bacchus,
A ce nectar divin joint son onde adultère,
Et le Dieu des buveurs fuit pleurant, tout confus.
Ha ! mais bientôt les eaux, par leur masse croissante,
Des portes des maisons ont surmonté le seuil !
Le cri du désespoir, le cri de l'épouvante
Partout sont parvenus, partout sèment le deuil !

En ce jour de terreur et de mémoire horrible,
Pour signal de détresse on sonne le tocsin ;
Tout frémit, tout frissonne en ce moment terrible,
Et chacun croit toucher à sa dernière fin !
La pâleur de la mort couvre tous les visages,
En tremblant chacun court, sans savoir ce qu'il fait,
Un effroi général glace tous les courages,
Et même le plus fier se montre stupéfait.

Quelques-uns cependant, devenus moins timides,
Pour sauver leurs effets, s'élançant dans les eaux,
A travers les périls de ces flots homicides,
En un lieu plus lointain transportant leurs fardeaux.
D'autres, dans ce moment de douleur, de détresse ;
Inondés de leurs pleurs, accourus au saint lieu,
A terre prosternés, le coeur plein de tristesse,
A leur pasteur unis, ainsi conjurent Dieu :

Dieu d'amour, Dieu clément, reçois notre prière,
A toi nous recourons, sois propice à nos vœux ;
A tes pieds tes enfants implorant leur bon père,
Ha ! laisse-toi toucher de leur sort malheureux :
Un désastre effrayant menace cette ville,
Aucun secours humain ne peut plus la sauver,
Mais tu le peux, grand Dieu ! la chose t'est facile,
Que ton bras tout-puissant dissipe tout danger !

Ta divine bonté, notre unique refuge,
De la flamme autrefois préserva nos maisons (9)
De cette ville encire éloigne le déluge,
Exauce nos soupirs, entends nos oraisons.
Ressouviens-toi, Seigneur, de ta miséricorde,
Ne laisse point périr tes malheureux enfants,
Ha ! que ton coeur sacré leur donne, leur accorde
De calmer le courroux de ces flots dévorants !

Courage, Guillaumains ! répétons-le, courage !
Des justes la prière a pénétré les cieux,
Et le Dieu trois fois saint, sensible à cet hommage,
Vers vous a retourné ses regards amoureux.
Celui qui; lorsqu'il veut, au gré de sa puissance,
Commande aux éléments, dociles à ses lois,
Dont le coeur paternel est rempli de clémence,
A reçu vos soupirs, vos gémissantes voix.

Déjà l'astre du jour, rayonnant de lumière,
A banni de ce lieu la funeste vapeur;
Déjà de l'arc-en-ciel le signe salutaire
A conduit l'espérance et modéré la peur :
A celui qui créa, qui gouverne le monde,
Qui règne dans les cieux, devant qui tout fléchit,
Le fleuve obéissant, a retiré son onde,
Et s'enfuit consterné, frémissant de dépit.

Mais, quel spectacle affreux présente le rivage ?
Partout, partout on voit la dévastation ;
Le fleuve, en le quittant, ne nous laisse en partage
Qu'un monceau de gravier, qu'il vil tas de limon :
Il a fui, mais son coeur, mais son regard farouche
Convoiteront toujours notre chère Cité.
Hâtons-nous, Guillaumains, d'emprisonner sa couche
Par de nouveaux remparts de grande autorité.

Mais, qui nous donnera des chaînes assez fortes
Pour dompter, contenir ce vrai monstre inhumain ?
Comment, comment fermer ces mille et mille portes
Par lesquelles il peut nous dévorer demain ?
Ce grand oeuvre est coûteux, le prix en est immense
Et pourtant à GUILLAUME échut la pauvreté ;
Faudra-t-il donc périr, tomber par impuissance
Dans la gueule du Var, de ce fleuve indompté ?

Rassure-toi, GUILLAUME, et bannis tes alarmes,
Le GRAND CHARLES-ALBERT, ce prince généreux,
De ta souffrance émue, vient essuyer tes larmes,
Et ce roi débonnaire accueille tous tes vœux.
Ce bon père attendri, ce monarque sensible,
Partageant ton désastre, en soupire et gémit ;
A ton humble recours il se rend accessible,
Et, par ses larges dons, comble ton déficit !

L'intendant De-Boccard, que chérit la Province,
Des-Ambrois, ce ministre et lumineux flambeau,
A ce clément monarque, à cet auguste prince,
De tes revers ont fait le fidèle tableau :
Celui qui de Salanche a ranimé la cendre,
Et qui, nouveau Scipion, pleura sur son malheur,
Pénétré de tes maux, et sans se faire attendre,
De GUILLAUME aussitôt se montre le sauveur !!!

Mille grâces rendons à ce roi magnanime
A ce père du peuple, à ce prince de paix ;
Chérissons, chérissons ce maître légitime,
Exaltons jusqu'au ciel ses grandieus bienfaits !!!
Vive CHARLES-ALBERT, dont la main libérale,
Au malheur si propice, a sauvé ce pays !
Et vive, vive encor la famille royale !
Fidélité pour tous, à tous soyons soumis.

NOTES.

(1) Cette montagne très élevée, qui est située au-dessus du Hameau d'Estenc, dans le terroir d'Entraunes, à six lieues au-dessus et au nord de Guillaume; est désignée par Plinè sous le nom de Mons Acema et par Nicolas Sanson sous celui de Mons Cemenus, comme le rappelle Bouche dans son histoire de Provence, vol 1, page 32.

(2) L'époque de la fondation des premières fortifications de Guillaume se perd dans la nuit des temps ; mais on a conservé par tradition le souvenir qu'elles furent considérablement augmentées, comme celles d'Entrevaux, sur les plans et par les soins du célèbre Vauban.

(3) Lorsque Puget-Théniers, qui faisait aussi partie des anciens états de Provence, fut cédé à l'auguste maison de Savoie, ce qui eût lieu en l'année 1388, alors Guillaume fut érigé en chef-lieu de Baillage. Cette ville avait dans le ressort de sa juridiction trente Communes, parmi lesquelles étaient les villes d'Annot et d'Entrevaux, et cet état de choses dura pendant plusieurs siècles. Comme il est facile de s'en convaincre par l'autorité du même Bouche, vol.1, pages 283 et 352, et par la carte géographique de la Provence, divisée par Vigueries et par Baillages de l'an 1581.

(4) Guillaume fut cédé par la France aux états de Sardaigne par le traité des limites du 24 Mars 1760, sous la condition qu'on démolirait, comme on démolit, toutes les fortifications et qu'on ne laisserait subsister que les casernements.

(5) Après ce changement, les jeunes gens de Guillaume, ayant modéré leur ardeur martiale, se sont principalement occupés à l'étude des lois ; puisque maintenant, sur une population de 1200 individus, cette petite ville compte sept avocats, parmi lesquels trois remplissent les honorables charges de juges des mandements de Guillaume, de Puget-Théniers et d'Utelle.

(6) Ce môle avait été construit en 1704, au moyen des abondants secours qui furent donnés par le gouvernement français et par les états de Provence, auxquels Guillaume avait droit de députation.

(7) L'auteur de cette ode fait ici allusion à l'antique juridiction de Guillaume comme ancien chef-lieu de Baillage, et à sa nouvelle juridiction, comme chef-lieu de mandement.

(8) Glandève, qui avait donné son nom à l'ancien diocèse de Glandève, dont il était le siège, et qui était situé au bord du Var, près d'Entrevaux, à sept lieux au-dessous et au midi de Guillaume; fut englouti et détruit par ce fleuve, il y a plus de 800 ans, comme l'atteste le même historien, Bouche, vol 1, page 279.

(9) Guillaume, comme Salanche, eût à souffrir, il y a environ deux cents ans, un terrible incendie qui réduisit en cendres une partie considérable de la ville. Elle en fut pourtant délivrée par la protection manifeste de Dieu et de la très Sainte Vierge, auxquels recoururent les habitants par de ferventes prières. En action de grâces de cette faveur céleste, et pour en perpétuer le religieux souvenir, la Civique Administration, au nom de toute la Communauté, fit alors un voeu solennel, qui a toujours été scrupuleusement observé, en vertu duquel, tous les ans, au 24 août, ce bon peuple se rend processionnellement au Sanctuaire de Notre-Dame- de -Busieys, distant de demi-lieue, et assiste avec une édifiante piété à la sainte messe votive qui s'y célèbre à un autel décoré d'un tableau représentant ce terrible incendie et l'image de la très sainte Vierge, venant au secours pour délivrer la ville.

V? GUIGLIA. Vic.G^{le}

V? Si permette la stampa :

Nizza, il 16 décembre 1845.

CAIRASCHI, S.P.R.

S P O R T G U I L L A U M O I S

RENCONTRE DE FOOTBALL GUILLAUMES - VENCE

Ce que je vais vous conter, se passait au mois de novembre.

Depuis plus d'une semaine, un groupe de Guillaumoïis, réunis autour de Monsieur MILLET, organisateur de la rencontre, regardait le ciel anxieusement : Fera t-il beau ? La pluie tombera-t-elle, le vent cessera-t-il ? Telles étaient les questions qui se posaient.

En effet, si cet automne fut sec, souvenez-vous au début du mois de Novembre, il pleuvait. Et les sportifs, Guillaumoïis car c'est d'eux dont je parle, se voyaient déjà dans l'impossibilité de disputer ce match de football auquel ils tenaient tant, et qui devait les opposer à l'équipe " Pro Vence" dirigée par le Docteur GEORGOPOULOS. Mais devant la volonté Guillaumoïise, les éléments cédèrent, et le dimanche 5 novembre 1967 le temps était splendide.

En voitures particulières, les joueurs rejoignirent Annot où le match devait avoir lieu. Les Guillaumoïis ne pouvant jouer sur leur terrain, trouvèrent à Annot, toute la gentillesse et toute l'amitié nécessaires à la décontraction de leurs évolutions.

Toutes les conditions étaient réunies pour que ce premier choc fut une réussite et les joueurs de Vence, sous la conduite de leur Président, offrirent gentiment une magnifique gerbe de fleurs et un Fanion aux couleurs de leur Ville.

Alors la partie commença, la mêlée n'était pas homérique, mais les deux équipes dans la correction la plus exemplaire, s'efforcèrent de jouer élégamment. Bien qu'ayant en face d'eux, une équipe supérieure, les Guillaumoïis ne fermèrent jamais le jeu et réussirent à marquer un but après en avoir encaissé trois. Ce fut sur ce score que se termina la rencontre.

Mais la journée, elle, n'était pas terminée. Ce fut d'abord l'apéritif pris en commun, à Annot, puis le retour vers Guillaumes où un plantureux repas attendait les deux équipes. Et le match entre Guillaumes et Vence se poursuivit. Si pour le manger et le boire, les jeunes Guillaumoïis purent rivaliser avec leurs adversaires, ils furent littéralement écrasés quand vint le moment de chanter. Et malgré le courage d'un de nos éléments, qui lutta pour l'honneur, les Vençois purent faire admirer leurs timbres graves et chauds.

Puis les joueurs durent se séparer. Des poignées de mains furent échangées, des souhaits émis, parmi lesquels celui de se retrouver pour un match-retour à Vence.

Après une aussi agréable journée, l'équipe de Guillaumes qui était composée de :

Jean-Pierre CHAMPOUSSIN, Henri GILLOUX, Bernard GRAILLE, Guy CHAMPOUSSIN, Paul OLLIE, Bernard MILLET, Christian GRAILLE, Pierre PRATICO, Gérard PONS, Christian LARUE, Marc GAUTHRON ne veut pas laisser passer l'occasion de remercier ceux qui ont contribué à sa réussite. Au premier rang de ceux-ci viennent Messieurs RIGAULT et ADREIT, ces sympathiques responsables de la Société Sportive ANNOT firent l'impossible pour aider les Guillaumoises.

Ils tracèrent le terrain, prêtèrent des maillots aux couleurs de leur Club et renforcèrent notre formation.

Un grand Merci à ces dirigeants dévoués et bonne chance à leur équipe. Merci aussi à Monsieur BRIQUET qui signala, commenta et illustra par une photo, cette rencontre dans la Presse.

Bravo aux dirigeants et joueurs Vençois pour leur gentillesse et leur amabilité.

Il faut souhaiter que ces rencontres se multiplient.

A côté de son aspect sportif, une équipe de football, peut-être l'ambassadrice de notre Village. Les membres des équipes adverses apportent un peu d'animation et découvrant les charmes de notre Cité, peuvent y revenir.

Le Tourisme et le Sport ont bien des rapports entre eux.....

C. G.

FOYER RURAL DE GUILLAUMES

Comme les années précédentes, nous tenons à ce début d'année, à vous donner le compte-rendu des différentes activités de l'année 1967 et le compte-rendu financier.

Le cinéma a fonctionné tous lessamèdis d'été, à la satisfaction de la population et de la colonie estivale.

Comme tous les ans, il y a eu les bals de Carnaval, Pâques, celui des étudiants fin septembre et, bien sûr, ceux de Noël et du Jour de l'An.

La Colonie de Saint-Barthélémy a donné sa représentation annuelle (c'est maintenant une tradition) et les parents ont pu admirer la magnifique salle, des colons ont été très heureux de se produire sur une véritable scène.

Le Foyer Rural a participé également à la fête patronale du 15 août. Félicitons au passage ceux qu'i s'y sont dévoués.

Le 14 décembre, se tenait une très importante réunion agricole présidé par Monsieur JABOULET. S'étaient réunis plus de 50 agriculteurs venant des neuf communes du Canton. Cette réunion portait notamment sur les maladies du bétail et le traitement approprié pour les combattre.

La Salle du Foyer Rural a encore servi de cadre pour l'Arbre de Noël des Ponts et Chaussées, réunissant autour de Monsieur OLLIE, Ingénieur et des conducteurs de travaux Messieurs GRAILLE et RAMIN, tous les agents de la subdivision et les employés municipaux de la Commune de Guillaumes, accompagnés de leurs épouses et de leurs enfants.

Après la projection de films, le Père Noël faisait la distribution des jouets, à la satisfaction de tous les enfants. Puis un goûter, leur fut offert ainsi que des friandises tandis que les agents des Ponts et Chaussées se retrouvaient entre eux pour déguster le muscadet.

Ce fut une belle après midi de détente qui scellait une fois encore l'esprit d'équipe et d'entente qui existe entre tous les employés des Ponts, si dévoués.

Un autre arbre de Noël pour les enfants des écoles de Guillaumes avec séance récréative se déroulait le 31 décembre. Nous en parlerons dans un autre article.

Après ces diverses activités, voici les réalisations pour 1967. Après l'achat de l'appareil de cinéma, de l'écran, du rideau de la scène, d'autres dépenses s'imposaient.

Nous avons cette année terminé le bar et recouvert les murs des deux côtés car ces murs se salissaient et se détérioraient.
Coût 60.000 A.F.

Le vestiaire est terminé et a déjà été utilisé. Il nous a coûté : 10.000 A.F.

La tringle du rideau de la scène a été remplacé par les E+s Jean VERNER (55.000 A.F)

Enfin, nous avons acheté du matériel indispensable à la Maison RIVAL : 30 chaises, 8 tables (119 000 AF).

Nous ne parlerons pas évidemment des dépenses d'éclairage et de chauffage.

Au sujet du chauffage, signalons que des améliorations ont été apportées et que la salle est beaucoup mieux chauffée à la satisfaction de tous.

Ainsi le Foyer Rural de Guillaumes s'équipe et fonctionne normalement. Cela nous le devons au dévouement et à l'entente de tous ses membres qui se dévouent bénévolement pour le bien de la communauté.

Cela méritait d'être souligné.

- LE COMITE -

+++++

N O E L

Dès la mi-décembre, les vitrines des magasins de notre Cité prenaient un air de fête, chacun s'ingéniant à faire de son mieux pour la fête de Noël.

Après le repas pris en famille, et selon la tradition, la population se rassemblait dans notre Eglise, pour participer à la Messe de Minuit.

La chorale, dans des chants appropriés, rehaussa l'éclat de cette belle et si émouvante cérémonie, suivie par une très nombreuse assistance.

Dans son homélie, Monsieur le Curé rappelait le sens de cette fête de joie, n'oubliant pas ceux qui sont dans la tristesse et dans la peine.

Il rappela à tous les assistants que Noël était aussi la fête de la Paix et de l'Amour entre les hommes.

Tandis que la foule s'écoulait, les enfants eux, rêvaient au Père Noël en attendant de découvrir les jouets déposés dans leurs souliers.

NOUVELLES
FAMILIALES



NAISSANCES

De GUILLAUMES, nous apprenons la naissance de Lionel, fils de M. et Mme Yves SIMBENI, petit-fils de notre concitoyen M. Prosper BROQUIN.

De VALBERG, nous apprenons la naissance de Valérie, fille de M. et Mme Maurice GIORDANENGO.

De VALBERG également, la naissance de Sylvie, fille de M. et Mme Roger EVROT, Agent des Ponts et Chaussées.

De DALUIS, nous saluons la naissance de Anne-Laure, fille de M. et Mme TIBERIO, le dévoué instituteur.

De Daluis également, la naissance de Michel, fils de M. et Mme Aimé PELLEGRIN de Castellet les Sausses, petit-fils de Mme et M. Noël TAXIL, le dévoué adjoint de cette Commune,

A PEONE, est né ERIC, au foyer de Mme et M. François BAUDIN

De NICE, nous apprenons la naissance de Christophe, fils de Mme et M. Alain BLANC, Secrétaire à la faculté de Droit, petit-fils de M. et Mme Edmond BLANC, Instituteur à NICE, après de très nombreuses années d'enseignement à ENTRAUNES.

Nos meilleurs voeux de bonheur à ces nouveaux-nés et nos félicitations aux parents.

MARIAGES

Le 2 Décembre, à Venelles (Bouches du Rhône) Mademoiselle Armande RANCUREL de St-Brès, prenait pour époux M. Charles LIONS, fils de M. et Mme Grégoire LIONS, ancien Conseiller Municipal de notre Commune et propriétaire au Hameau de Bouchanières.

A ces deux familles estimées, nos sincères félicitations.

De Sausses, nous avons appris le mariage de Mademoiselle Mireille GAYMARD, nièce de Madame Veuve François ASTIER de Guillaumes avec M. Lucien GHAIBAUO. Nos meilleurs voeux.

A Entraunes, le 26 Octobre a été célébré le mariage de Mademoiselle Michèle BLANC du "Cros" fille de M. et Mme Marius BLANC avec M. Gilbert ROUX, fils des sympathiques gérants de l'Hôtel de Pellens.

Après le mariage civil, célébré par M. Marcel PAYAN, Maire d'Entraunes, les jeunes époux pénétraient dans l'église magnifiquement ornée et au son de la marche nuptiale.

C'est M. l'Abbé MAUREL, curé-doyen qui leur donnait la bénédiction rappelant que c'était le quatrième mariage qu'il célébrait dans la famille BLANC.

Chacun se retrouva pour le repas de noces chez M. et Mme ROUX qui n'avaient rien négligé pour accueillir leurs convives.

Nos meilleurs voeux de bonheur aux époux et félicitations à leur famille.

Le 18 Novembre à Méailles (B A) a été célébré le mariage de Mademoiselle Nicole BERT avec M. Jacques TOCHE, fils du regretté Damien.

Le jeune couple résidera à Daluis où Jacques continuera l'entreprise paternelle.

A cette occasion, ils ont remis la somme de 20 frs pour la paroisse. Nous les en remercions.

Le 25 Novembre, à DALUIS, s'unissaient par le Mariage Mademoiselle Lucienne COTTON et M Joseph BLANC du "Riou".

Après les cérémonies civiles et religieuses le cortège se dirigea chez M. et Mme Marcellin BLANC qui avaient invité les nombreux parents et amis à un lunch amical où rien ne manquait et qui se prolongea fort tard dans la nuit.

Belle et sympathique réunion de famille.

Signalons qu'en un geste amical après les enchères de la jarrettière de la mariée, qu'à emporté M. Paul NOBIZE, les jeunes époux ont offert la somme de 100 frs pour la Caisse des Ecoles et 50 frs pour la paroisse.

M le Maire de Daluis et Messieurs les Abbés MAUREL et ACQUILINA remercièrent les époux de leur délicatesse.

Ce même jour, 25 novembre, Monsieur Julien NICOLAS, frère de notre concitoyen M Marius NICOLAS, du "Castagniers" épousait à Nice Mademoiselle Colette GUENIN.

Nous leur adressons nos meilleurs vœux de bonheur.

De VALBERG, nous apprenons le mariage célébré à REIMS de Mr Armand WASSERMANN avec Mademoiselle Françoise FAUCHET.

Meilleurs vœux de bonheur.

- D E C E S -

Le 30 octobre, dans la chapelle St Jean à Saint-Brès, ont eu lieu les obsèques de notre concitoyenne Madame Marie-Louise SALICIS âgée à peine de 47 ans. La messe a été célébrée par Mr l'Abbé DULIEUX, assisté de M. le Doyen MAUREL, curé de Guillaume.

La chapelle était bien trop petite pour contenir la très nombreuse assistance de St-Brès, Guillaume et Beuil venue témoigner toute sa sympathie à cette famille laborieuse si durement éprouvée.

Nous avons noté la présence de Messieurs Raoul GRAILLE et René ROBERT Adjoints de Guillaume ainsi que de très nombreux conseillers municipaux, MM Henri FARFALLINI, Marius RANCUREL, Jules GRAILLE Maurice BELLEUDY, Joseph RAVEL; et de M. PERISSOL, Maire de BEUIL.

Nous renouvelons nos condoléances attristées à Mr Ernest SALICIS son époux, à Madame GARNIER, à Henri, Léon et Guy, ses enfants, ainsi qu'à toutes les familles atteintes par ce deuil.

A Guillaume, le 19 décembre, la population a accompagné à sa dernière demeure, Madame Marie LOUIQUY, âgée de 80 ans, qui s'est éteint à Nice, où elle passait l'hiver chez sa fille.

Fidèle Guillaumeoise, elle revenait toujours avec joie dans son pays natal qu'elle aimait tant.

A son fils Eugène, à sa fille Juliette, à son gendre M Auguste PASSERON, à sa petite fille Christiane, ainsi qu'à tous ceux que ce deuil atteint nous présentons nos sincères condoléances.

Toute la population guillaumoise a appris avec peine le décès accidentel de M. Oscar RANCUREL, Général de Brigade, notre concitoyen décédé le 17 Novembre à l'âge de 67 ans.

A sa famille, à son beau-frère M. LIAUVAUD Edmond, ainsi qu'à tous ceux que ce deuil atteint nous présentons nos vives condoléances.

Le 17 décembre ont eu lieu à St-Brès les obsèques de M. Gervais BLANC, âgé de 59 ans.

A sa famille, nous présentons nos sincères condoléances.

À ENTRAUNES, le 30 Octobre, la population accompagnait à sa dernière demeure, Madame Noémie BLANC, âgée de 85 ans.

Durant de nombreuses années, elle avait tenu une épicerie à Entraunes.

Mme BLANC était la mère de M. Edmond BLANC, instituteur dans cette Commune durant de nombreuses années.

A toute sa famille, nous présentons nos sincères condoléances.

Le 16 Octobre, décédait à Nice, Mme Théophile BELLIEUD de Péone. A Beuil le 30 Octobre, la population a assisté aux obsèques de Mademoiselle Joséphine ROBION, décédée subitement à l'âge de 73 ans.

Aux familles en deuil, nos sincères condoléances.

A DALUIS, le 4 novembre, a été célébré une messe à la mémoire de Monsieur Auguste MURRIS dit "Gustou", décédé à l'hôpital de St-Etienne de Tinée.

A PEONE, le 8 Novembre, s'est éteinte la doyenne Mademoiselle Thercy CLARY, âgée de 94 ans. Ses nombreux neveux et toute la population l'ont accompagnée à sa dernière demeure.

DE NICE, nous avons appris avec peine le décès survenu à l'âge de 59 ans de M. Joseph ROSTAGNI, beau-frère de M. et Mme Edouard COTTON, restaurateur à Daluis, à qui nous présentons ainsi qu'à toute la famille nos bien vives condoléances.

=====

ARRIVEE

La Tribune de Guillaumes est heureuse de souhaiter la bienvenue à M. et Mme Michel LEVAUFRE, nouveau gendarme affecté à notre brigade. Ils connaissent déjà la région pour y avoir séjourné l'hiver dernier en tant que secouriste à Valberg.

DEPARTS

M. ALBERT, Facteur-Receveur à Entraunes vient de nous quitter après avoir passé 9 ans dans ce village. Il a rejoint son nouveau poste à Ribiers (B A)

Nous lui souhaitons ainsi qu'à son épouse et à ses deux enfants un bon séjour dans leur nouvelle affectation.

Monsieur DEREMO, Facteur-Receveur à PEONE vient de nous quitter pour rejoindre son poste dans l'Ariège. Nous lui souhaitons bon séjour dans sa nouvelle résidence.

C'est avec peine que la population de St-Martin a vu partir un jeune foyer M et Mme Edouard DOZOL et leurs deux enfants.

Affecté à Grenoble, comme facteur, ils viennent de rejoindre leur poste. Ils auront l'occasion de profiter cette année des jeux olympiques.

+++++

A ENTRAUNES, nous souhaitons la bienvenue à M. Jean RICHARD jeune agent des Ponts et Chaussées et conducteur du chasse neige.

xxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxx

Nous avons d'excellentes nouvelles de Monsieur Yvan TOCHE, instituteur en Nouvelles Hébrides. La vie n'est pas trop difficile là-bas.

Il envoie son bon souvenir à tous ses copains de Guillaumes.

Nous sommes heureux d'adresser nos sincères félicitations à Mademoiselle Anne Marie PEGURET, fille de Madame et Monsieur PEGURET Notaire à Guillaumes. Après son brillant succès au professorat, elle a été nommée professeur à l'Ecole Municipale de dessin de la villa Thiole à Nice.

Nos félicitations à Mademoiselle Christiane FOURNIER, pour sa réussite au B.E.P.L.C, à Sylvain FILIPPO qui poursuit des études supérieures à la Cité Universitaire du Rabaud à Grenoble et à Gaston AILLAUD, de Daluis, étudiant à la Faculté des Sciences et qui vient d'acquérir le diplôme d'études scientifiques (1ère année).

UNE DISTINCTION BIEN MERITEE

Nous avons été très heureux de voir récompenser le mérite et le dévouement de Madame BERTHON, qui depuis 38 ans, assure le service à l'Agence Postale de Daluis. La médaille de bronze des P.T.T. lui a été remise par M. PONCET, Receveur des PTT de Puget-Théniers après les cérémonies officielles du 11 novembre. Messe et absoute au Monument aux Morts.

Selon son désir, cette distinction lui a été décernée en famille au cours de l'apéritif d'honneur au restaurant Edouard COTTON.

Monsieur RICHERME, Maire de Daluis, se fit l'interprète de tous pour féliciter Madame BERTHON de cette distinction bien méritée et lui souhaiter une longue et bonne retraite en compagnie de son époux.

Assistaient à cette manifestation, Monsieur Charles GINESY, Conseiller Général, M. RICHERME Maire entouré de son conseil Municipal, M. SCHIAFFINO, Percepteur, M. OLLIE, Ingénieur des Ponts et Chaussées, M. l'Abbé MAUREL, Curé-Doyen ainsi que la population à qui Madame BERTHON a rendu tant de services.

ARMISTICE 1914 - 1918

L'armistice de la Guerre 1914 -1918 a été célébré à Guillaumes dans le recueillement. La grand-messe célébrée par M. le Doyen DULIEUX Chapelain à Valberg dans notre église pavoisée aux couleurs nationales.

Aux premiers rangs de l'assistance avaient pris place les Anciens Combattants avec leur drapeau. Derrière eux, nous avons noté la présence de Monsieur DURANDY, Maire, MM Raoul GRAILLE et René ROBERT, Adjoints et quelques conseillers municipaux.

La population avait pris part à cette cérémonie du souvenir.

Après la messe, tous se réunirent au Monument aux Morts où était chanté l'absoute. Après le dépôt de la gerbe, une vibrante marseillaise était chantée par les enfants des écoles sous la direction de Monsieur GIRIBONE, leur instituteur.

Un apéritif réunissait les Anciens Combattants et les autorités à la Mairie.

Nous remercions bien vivement M. SCHERRER, Hôtelier à Valberg qui pour cette cérémonie, a offert un beau pot de chrysanthèmes aux Anciens Combattants.

MANIFESTATION DU SOUVENIR

Voilà 20 ans que le Centre des Sapeurs-Pompiers de Guillaumes a été créé. On devait fêter solennellement ce 20ème anniversaire. Malheureusement, le décès récent d'un des leurs, M Gaston LAUGIER, devait annuler cette manifestation.

Groupés autour de leur estimé et dévoué Chef de Centre, M. Raoul GRAILLE, Premier Adjoint de Guillaumes, les Sapeurs-Pompiers unanimes ont décidé de faire célébrer une messe pour leurs camarades défunts et de fleurir leurs tombes. C'est ce qui a eu lieu le dimanche 10 décembre.

La messe a été célébrée par Mr l'Abbé MAUREL, Curé-Doyen en présence de tous les sapeurs-pompiers, de la Municipalité auant à leur tête M. DURANDY, Maire et de M.GINESY Conseiller Général.

La population participait elle aussi à cette cérémonie.

Après la messe le cortège se dirigea vers le cimetière pour se recueillir et fleurir les tombes de M. Félix BONNET, M. Jules BRUN et M. Gaston LAUGIER.

Soulignons à cette occasion le magnifique esprit d'entente, de camaraderie qui règne parmi les sapeurs-pompiers qui nous rendent tant de services et répondent toujours " présents " dès qu'on a besoin d'eux.

XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX

ARBRE DE NOEL DES ENFANTS DE GUILLAUMES

Comme il y a deux ans, grâce à la collaboration étroite entre M. et Mme GIRIBONE, nos dévoués instituteurs, et les prêtres de notre Commune a été organisé une séance récréative dans la salle du Foyer Rural.

Cette fête débuta par le chant des "trois bergerettes" interprété par les grands, puis suivirent diverses scènes: on a kidnappé le Père Noël, Les Cloches de Noël, le Père Noël est cuisinier, Noël aux chandelles. C'est dans ces scènes que nous avons pu apprécier le talent des divers acteurs = les frères Jean-Pierre et Georges LARUE, Jean-Claude BAILLY, Charles SALVINI, Henri SCHIAFFINO, Bernadette BAULEO, Robert GILLOUX, Michel RIMAURO, Christian TOCHE, Béatrice GENIN, Patricia ROCCHI, Dolorès THAON, Noëlle DAVID, Isabelle BELLEUDY.

Le succès attendait également nos petits fort applaudis dans le chant mimé "La Noce de Titin" interprété par Marc GRAILLE Bianca GUIBERT, Eric LENTE, Marie-Christine SALLON, Laurette THAON, Francis PEREZ Ramona CAGALJ, Joëlle BAUDOIN, Marie-Line BALLLY, Philippe GENIN, Robert GAGALJ, Eric THAON, Jean Paul DAVID, Yves, BAULEO, Jean-Marc OLLIE, Brigitte TOCHE, Isabelle BELLEUDY.

Muriel fut applaudie elle aussi dans le chant si touchant de "Bernadette" vêtue comme l'était Bernadette au temps des apparitions.

Dans la salle du Foyer Rural artistiquement décorée, la population Guillaumoise s'était rassemblée en ce dernier après-midi de l'année écoulée, sa présence, ses applaudissements, sont un encouragement pour les organisateurs et les enfants des écoles qui se sont données beaucoup de mal pour apprendre leur rôle et pour le jouer sur scène.

Durant l'entr'acte eut lieu le tirage de la tombola dotée de très jolis lots offerts par les commerçants de Guillaumes que nous remercions très vivement.

Monsieur Maurice DURANDY, Maire, remercia au nom de la Municipalité et de toute la population, les dévoués organisateurs de cette séance. Monsieur et Madame GIRIBONE, Instituteurs, M.l'Abbé MAUREL, Curé-Doyen, M.l'Abbé ACQUILINA. Il présenta ses vœux à ses administrés et remercia le Comité du Foyer Rural de son excellente gestion et de ses activités.

Puis Monsieur le Maire prenant la place du Père Noël, offrit aux enfants livre ou jouet, don de la Municipalité.

Il restait à savoir qui serait l'heureux gagnant de la magnifique poupée. La main innocente de Stéphane GRAILLE fit sortir le n° 67 et c'est Madame Dady RAVEL du "Clos d'Yon " qui emporta la poupée convoitée par tous, que lui remit Madame GIRIBONE.

Après tant d'efforts, nos artistes avaient faim et soif, aussi un goûter leur a été offert - sirop, brioches, mandarines, pâtes de fruits.

Les organisateurs remercient très sincèrement toutes les personnes qui par l'achat des billets et leur participation ont permis la réussite de cette fête qui leur a rapporté la somme de 50.000 Anciens frs répartis comme suit : 25.000 frs pour le ski et 25.000 frs pour le patronage.

Ils se proposent de recommencer en 1968.

****XXXXXXXXXX****

NOUVELLES DE LA DERNIERE MINUTE -
NAISSANCES

Nous sommes heureux d'apprendre les heureuses naissances de Marie-Luce GUALLINO, fille de M. et Mme GUALLINO née Maryse DON ainsi que de René CHELDI, fils de M. Georges CHELDI, Entrepreneur bien connu. Cette dernière naissance a eu lieu à Draguignan.

Meilleurs voeux de bonheur à ces nouveaux-nés et félicitations aux parents.

MARIAGE -

Nous venons d'être informé en Mairie que Mademoiselle Christine BROUDY, fille de notre boulanger, se mariera à Guillaumes le 22 janvier avec M. Bernard HERBILLON, Employé d'hôtel.

Nous leur adressons nos meilleurs voeux de bonheur.

DECES -

C'est avec peine que nous apprenons le décès survenu à Nice, de M. MICELLIS, demeurant à Esteing où il était sympathiquement connu.

Nous adressons nos condoléances émues à toute la famille atteinte par ce deuil.

NOUVELLES DU CONSEIL GENERAL

Au cours de la séance du Conseil Général tenue mercredi dernier, Monsieur Charles GINESY, Président de la Commission des Sports d'Hiver, a obtenu la décision de prévoir un nouveau plan d'équipement des stations de sports d'hiver d'un montant que nous ne pouvons encore préciser mais qui sera très important.

C'est une bonne nouvelle que nous avons tenue à souligner dans la Tribune et au sujet de laquelle nous adressons nos compliments au Conseiller Général.

N° 24 - JANVIER 1968
Abonnement 10 frs
C.C.P MARSEILLE 9040-18
Percepteur de Guillaumes

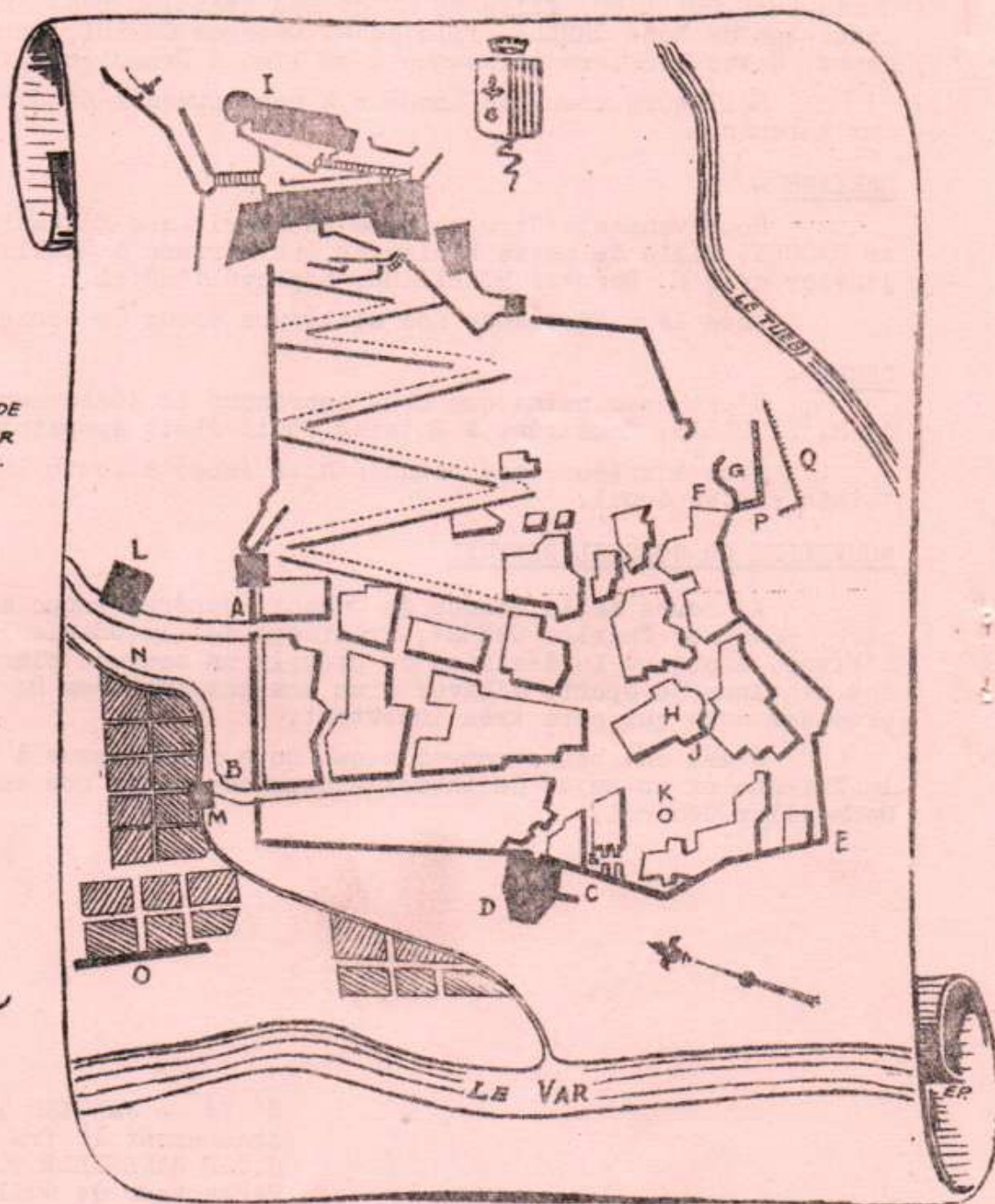
Paraissant les 1er janvier
1er avril
1er juillet
1er octobre.

PLAN DE LA VILLE & DU FORT DE GUILLAUMES

VIGUERIE DU COMTÉ DE PROVENCE

Légende de la Ville

- A. PORTE ST-JOSEPH
- B. PORTE DU MOULIN
- C. PORTE DE FRANCE
- D. PRISON & CORPSE GARDE
- E. Emplacement de la TOUR
emportée par le TUÉBI.
- F. MAISON DU ROY
- G. LATRINE
- H. PAROISSE
- I. DONJON
- J. CLOCHER
- K. PUIS
- L. CHAPELLE ST-JOSEPH
- M. MOULIN
- N. CHEMIN DE PIÉMONT
- O. DIGUE
- P. FLANC & GALERIE
- Q. BARRICADE
- R. PRISON



(DOCUMENT ARCHIVES COMTÉ DE PROVENCE)